



ALLOCATION DE STAGES PRATIQUES EN MOBILITÉ
(ASPM)
Session 2016/2017

(Cadre réservé à l'administration) **DOSSIER DE CANDIDATURE N°**

Le renouvellement de cette aide est possible lors des changements de cycle et cumulable avec le dispositif de la continuité territoriale.

LIEU DU STAGE ET MONTANT DE L'AIDE

| LIEU (case à cocher) | MONTANT DE L'AIDE | DATE | | Nombre de semaines (≤ 8*) |
|--|-------------------|------|----|---------------------------|
| | | DU | AU | |
| Stages <i>hors Réunion</i> pour les étudiants inscrits à La Réunion ou hors Réunion – mobilité directe | 150 €/semaine | | | |
| Stages à <i>La Réunion</i> pour les étudiants inscrits hors Réunion – mobilité alternante | 100 €/semaine | | | |

*12 semaines de stage par année universitaire pour les formations sociales, médico-sociales et paramédicales listées en page 8

STAGES ENVISAGES EN 2016/2017

| ÉTABLISSEMENT | INTITULE DU STAGE | LIEU DU STAGE |
|---------------|-------------------|---------------|
| | | |

CANDIDAT (E)

| | |
|--|---|
| | <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur |
| Nom | |
| Prénom(s) dans l'ordre de l'Etat-Civil | |
| Date de Naissance | |
| Lieu de Naissance | |
| Nationalité | |

ADRESSE : IMPORTANT : Il s'agit de l'adresse du domicile familial où toutes les correspondances seront adressées – Écrire lisiblement –

*
*
*
* Code Postal : Ville :

Tél : 0262

GSM : 06

Courriel : (Écrire lisiblement)

Voulez-vous recevoir des courriels et courriers de la Région Réunion ?

OUI NON

AVEZ-VOUS CONSTITUE UNE AUTRE DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE LA RÉGION OU D'AUTRES ADMINISTRATIONS ?

Merci de préciser et joindre les justificatifs – Un contrôle est effectué par les Services – L'ASPM n'est pas cumulable avec l'allocation de stage de la formation professionnelle.

–
–
–

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Représentant légal

– Nom :

– Prénom(s) :

– Date de naissance :/...../.....

– Profession :

CURRICULUM VITAE DU CANDIDAT

| ETUDES | | | |
|---|----------------|---|-------------|
| Années | Classes | Établissement ou autre situation | Lieu |
| 2013/2014 | | | |
| 2014/2015 | | | |
| 2015/2016 | | | |
| <u>INSCRIPTION</u> 2016/2017 | | | |

Ne pas omettre de faire figurer les redoublements

DESCRIPTIF DU STAGE – 2016/2017

| |
|--|
| |
|--|

ENGAGEMENT ET RECOMMANDATIONS

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés dans le présent dossier sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements entraîne le rejet de ma demande ou le remboursement immédiat de l'aide régionale.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement général et avoir été informé(e) que l'aide régionale n'est pas cumulable avec toute rémunération liée à un emploi. Le stage doit être conventionné non rémunéré par l'organisme d'accueil.

Compte tenu du règlement du dispositif, le contrôle de cumul a posteriori avéré conduira à l'émission systématique d'un titre de recettes immédiat des sommes perçues.

TOUT DOSSIER INCOMPLET (MAL RENSEIGNE, ILLISIBLE, NON ACCOMPAGNE DES PIÈCES DEMANDÉES) NE FERA PAS L'OBJET D'UNE INSTRUCTION ET SERA RETOURNE AU CANDIDAT.

Fait à :

le :/...../.....

Signature de l'étudiant (e)
précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

PIÈCES A FOURNIR

1 – Dossier de candidature 2016/2017 – **ÉCRIRE LISIBLEMENT.**

2 – Copie **intégrale** de l'Avis d'imposition de l'année 2015 sur les revenus 2014 (foyer fiscal à La Réunion) ; celui de l'étudiant(e) ou celui des parents de si l'étudiant(e) est toujours rattaché(e) fiscalement.

3 – Copie **intégrale** du livret de famille des parents. Si, les parents sont divorcés, joindre copie du jugement de divorce confiant l'étudiant(e) à l'un d'entre eux.

4 – Copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du certificat de nationalité.

5 – Copies du certificat de scolarité 2016/2017 de l'étudiant (e).

6 - Attestation d'affiliation à un régime étudiant de sécurité sociale ou autre document attestant de votre statut d'étudiant (hors carte d'étudiant).

7 – Justificatif d'adresse des parents ou du représentant légal de moins de 3 mois : facture eau, électricité, téléphone, bail de location ou dernière quittance de loyer.

8 – Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'étudiant(e).

9 – Copie de la **convention de stage - (attribution des 50 % de l'aide).**

NB : Cette pièce peut être transmise au Guichet Jeunes par voie postale postérieurement au dépôt du dossier.

10 – Attestation et rapport de stage pour le paiement du solde de l'aide - **(50 % restants).**

NB : Cette pièce peut être transmise au Guichet Jeunes par voie postale postérieurement au dépôt du dossier.

La date limite de dépôt des dossiers est impérativement fixée au 30 JUIN 2017 - Cachet de la poste faisant foi.

SEULS LES DOSSIERS ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE OU DÉPOSÉS AU SERVICE COURRIER DU CONSEIL RÉGIONAL SERONT INSTRUITS

Le paiement des dossiers complets sera effectué dans un délai de deux mois à compter de la date de réception des dossiers.

**CONSEIL RÉGIONAL
AVENUE RENÉ CASSIN
B.P. 67190
97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
02 62 31 64 64**

guichetjeunes@cr-reunion.fr



ATTESTATION DE STAGE

(À remplir par l'organisme d'accueil)

2016-2017

Je soussigné(e) :

Entreprise ou établissement d'accueil

Nom (ou dénomination sociale) :

Adresse :

Représentant de l'entreprise ou établissement :

Tél. : Courriel :@.....

Certifie que :

Le stagiaire

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le :/...../..... à

Adresse :

Tél. : Courriel :@.....

Étudiant en (intitulé du cursus de l'enseignement supérieur suivi) :
.....

Au sein de l'université/l'établissement :

A effectué un stage prévu dans le cadre de ses études :

Durée du/des stage(s)

Dates de début et de fin du stage : du...../...../..... au/...../.....

Dates de début et de fin du stage : du...../...../..... au/...../.....

Représentant une durée totale de : semaines/jours (rayer la mention inutile)

Rémunération versée au stagiaire (cocher la case correspondante) :

- Stage rémunéré à hauteur de euros
- Stage non rémunéré

Fait à..... Le/...../.....

**Nom, fonction, signature du responsable de l'entreprise
ou établissement d'accueil et cachet de l'établissement ou entreprise**



RAPPORT DE STAGE

(À remplir par le stagiaire)

2016-2017

Etudiant (Nom, prénom) :

Entreprise ou établissement d'accueil :

Adresse de l'entreprise ou établissement :

Maître de stage :

Intitulé/Objet du stage :

Stage 1 - Date de début du stage :/...../..... **Date de fin du stage :/...../.....**

Stage 2 - Date de début du stage :/...../..... **Date de fin du stage :/...../.....**

1-Objectifs du stage :

2-Description de l'environnement professionnel du stagiaire et de l'activité de l'entreprise/établissement :

3-Brève description de la mission confiée au stagiaire :

4-Description des travaux effectués, des résultats obtenus, des équipements et des technologies utilisées :

5-Intégration au sein de l'équipe de travail :

6-Bilan des connaissances et compétences acquises et autres observations pertinentes :

7-Difficultés rencontrées, solutions apportées et résultats obtenus :

8-Appréciation de son propre rendement par le stagiaire :

9-Appréciation du milieu de stage par le stagiaire :

10-Appréciation du maître ou formateur référent du stage (Nom, prénom) :

Fait à..... Le/...../..... Fait à..... Le/...../.....

Signature du stagiaire

Signature du maître ou formateur référent du stage

LES CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

ALLOCATION DE STAGES PRATIQUES EN MOBILITE (ASPM)

| Etudiants boursiers et non-boursiers | | | |
|--------------------------------------|---|--|---|
| Organisme | Aides | Critères d'éligibilité | Montant |
| Conseil Régional | Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM) | <ul style="list-style-type: none"> - Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne. - Être rattaché à un foyer fiscal à La Réunion sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014. - Le revenu net imposable est inférieur à 108 000 €/an. - Avoir le statut d'étudiant - Être titulaire du Baccalauréat. - Être inscrit dans un cursus de formation initiale. - Le stage doit être conventionné non rémunéré. - Le stage peut être réalisé hors Réunion. - Le stage peut également être réalisé à La Réunion dans le cas où l'étudiant est inscrit dans un cursus de formation initiale hors Réunion. - Une progression dans le cursus n'est pas nécessaire (redoublement accepté). - La demande est à formuler au cours de la scolarité même si le stage est prévu ultérieurement. - L'étudiant peut être éligible à l'ASPM plusieurs fois par année universitaire (dans la limite de la durée maximale précisée ci-contre). | <p style="text-align: center;">150 €/semaine <i>(Stages hors Réunion pour les étudiants inscrits à La Réunion ou hors Réunion – mobilité directe)</i></p> <p style="text-align: center;">100 €/semaine <i>(Stages à La Réunion pour les étudiants inscrits hors Réunion – mobilité alternante)</i></p> <p style="text-align: center;">Aide renouvelable plafonnée à 8 semaines maximales par année universitaire – Aide non rétroactive</p> <p style="text-align: center;"><small>(Aide renouvelable plafonnée à 12 semaines de stage par année universitaire pour les formations sociales, médico-sociales et paramédicales listées ci-dessous* - Aide non rétroactive)</small></p> |

Sont notamment exclus :

- Les apprentis.
- Les stagiaires de la formation professionnelle pris en charge par LADOM et/ou la Région Réunion bénéficiaires de l'Allocation en Mobilité Spécifique (AMS).
- Les étudiants en formation aux CEGEPS bénéficiaires de l'AMS (Diplôme d'Etudes Collégiales « DEC »).
- Les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation.
- Les bénéficiaires d'une rémunération liée à un emploi.
- Les étudiants bénéficiaires d'un contrat post-doct.
- Les étudiants (**hors étudiants en formations sociales, médico-sociales et paramédicales listés ci-dessous***), inscrits en fin de cycle d'une formation et bénéficiant d'aide à la réalisation d'un stage : programmes d'échanges universitaires (ex : ERASMUS, ISEP, CREPUQ...), programmes de stages hors académie (SEHA), les étudiants d'EGC.

***Liste des formations sociales, médico-sociales et paramédicales éligibles à l'ASPM (niveau III, II et I – Bac + 5 maximum) :**

assistant de service social (DEASS), éducateur technique spécialisé (DEETS), éducateur de jeunes enfants (DEEJE), moniteur éducateur (DEME), technicien de l'intervention sociale familiale (DETISF), éducateur technique spécialisé (DEES), médiateur familial (DEMF), conseiller en économie sociale et familiale (DECESF), moniteur d'atelier (MA), ingénierie sociale (DEIS), infirmier ou infirmière, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, puéricultrice, masseur kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, manipulateur d'électroradiologie médicale, sage femme, pédicures-podologues, orthophoniste, orthoptiste, audioprothésiste, opticien-lunetier, orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées, diététiciens, et technicien de laboratoire d'analyses de biologie médicale.

Seuls les étudiants des formations listées ci-dessus peuvent prétendre à l'Allocation de Stages Pratiques en Mobilité.

La date limite dépôt des dossiers est impérativement fixée au 30 Juin 2017, cachet de La Poste faisant foi.